

## Notice explicative

### COMMENT REMPLIR VOTRE IMPRIMÉ

Cet imprimé\* doit être rempli de manière aussi complète que possible. À cet effet, vous pouvez vous faire aider par un travailleur social ou toute autre personne de votre choix.

Il convient de joindre à l'imprimé des **photocopies** des pièces justificatives mentionnées dans chaque rubrique concernée. Conservez vos originaux, ils peuvent vous être utiles par ailleurs.

Il est important de joindre un courrier exposant clairement votre situation et les raisons de votre endettement.

#### **PAGE 1 – ÉTAT CIVIL DU DÉPOSANT ET DU CODÉPOSANT ET COORDONNÉES PERSONNELLES**

---

Vous devez indiquer vos noms, prénoms, date et lieu de naissance sur le dossier et joindre la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire ou tout autre document délivré par une administration publique comportant vos noms, prénoms, date et lieu de naissance, et votre signature).

Nous vous remercions de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse courriel où nous pourrions facilement vous joindre.

Les numéros de téléphone et les adresses électroniques que vous nous communiquez sont réservés à l'usage du secrétariat de la commission et ne seront jamais divulgués à vos créanciers.

#### **PAGE 2 – SITUATION FAMILIALE, DE LOGEMENT ET PRESTATIONS FAMILIALES**

---

Vous déclarez dans cette rubrique votre situation familiale actuelle (en couple, seul..) ainsi que les enfants ou autres personnes vivant à votre domicile. Vous joignez à votre déclaration la copie des justificatifs de ressources des personnes vivant au foyer, dans la mesure où elles en perçoivent.

Vous indiquez aussi votre situation de logement (locataire, propriétaire, hébergé..) et fournissez un justificatif correspondant et tout document relatif à la procédure d'expulsion (commandement de quitter les lieux, décision ordonnant l'expulsion, jugement de résiliation du bail) ou de saisie immobilière (convocation à l'audience d'orientation, jugement d'orientation).

Enfin, vous précisez votre numéro d'allocataire et joignez la copie de la notification des droits CAF ou MSA.

\* Ce document est également disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), rubrique Argent > Surendettement > Déposer un dossier de surendettement > Constitution du dossier

## **PAGE 3 – SITUATION PROFESSIONNELLE - MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES**

---

Vous devez déclarer votre situation professionnelle et fournir les justificatifs de vos ressources. Selon le cas, il s'agit de :

- 3 derniers bulletins de salaire et celui de décembre de l'année précédente,
- pensions de retraite (principale et complémentaires),
- notification des droits Pôle emploi,
- avis de versement des indemnités de Sécurité Sociale ou MSA (en cas d'arrêt de travail),
- jugement de divorce sur lequel figure le montant de la pension alimentaire, avis de versement des revenus de vos placements,
- contrat de bail des biens pour lesquels vous percevez des loyers,
- etc.

## **PAGE 4 – MONTANT DES CHARGES MENSUELLES - GESTION DU BUDGET - VÉHICULES**

---

Vous devez remplir les rubriques de cette page même si vous n'avez pas de retard dans les paiements. Les informations que vous communiquez permettent d'établir votre budget mensuel.

Pour les charges liées au logement, vous joignez selon votre situation :

- la dernière quittance de loyer (ou l'avis d'échéance),
- le dernier appel de charges de copropriété,
- les frais de maison de retraite,
- etc.

Pour les impôts, vous joignez le dernier avis :

- d'imposition ou de non-imposition (recto-verso),
- de taxe d'habitation,
- de taxe foncière.

Pour toutes les autres charges, vous joignez les documents concernant :

- le jugement de divorce sur lequel figure le montant de la pension alimentaire versée,
- le montant de votre mutuelle,
- les frais de chauffage,
- les frais de garde,
- les frais de scolarité,
- les frais de transport professionnel,
- les frais de tutelle ou de curatelle,
- les autres charges diverses.

Vous renseignez dans la rubrique GESTION DU BUDGET, votre numéro de compte bancaire ou de paiement et fournissez le dernier relevé avec les coordonnées bancaires sur au moins un mois.

Enfin, vous déclarez vos véhicules et joignez une copie de chaque carte grise.

## PAGE 5 – PATRIMOINE - ÉPARGNE

---

Vous déclarez dans cette partie la valeur de votre patrimoine immobilier ainsi que votre épargne.

Vous joignez :

- une estimation des biens déclarés établie par un professionnel,
- tout document relatif à l'indivision (acte notarié),
- le dernier relevé des comptes d'épargne ou assurance-vie,
- les statuts de la société civile immobilière (SCI).

## PAGES 6 À 11 – ÉTAT DE L'ENDETTEMENT

---

Vous indiquez dans ces rubriques les montants de vos impayés de charges courantes :

- dettes de logement,
- dettes de charges courantes (impôts, EDF, dettes sociales, assurances...),
- dettes diverses (avocat, factures diverses, chèques impayés),
- dettes de pension alimentaire, amendes, condamnations pénales, dettes frauduleuses.

Vous mentionnez également :

- le montant des découverts bancaires utilisés,
- les crédits financés en location avec option d'achat (LOA) ou location longue durée (LLD), pour lesquels vous joignez le contrat,
- les crédits immobiliers pour lesquels vous joignez le tableau d'amortissement.

Enfin, vous signalez :

- les crédits à la consommation (renouvelables, prêts personnels), en joignant le dernier relevé ou le tableau d'amortissement,
- les autres prêts (prêts familiaux, prêt employeur, prêt CAF...) en joignant les justificatifs en lien avec ces dettes.

Vous êtes caution lorsque vous vous êtes engagé à rembourser les sommes dues à une banque si l'emprunteur n'y parvient pas lui-même.

Vous êtes également caution lorsque vous vous êtes engagé à régler les loyers dus à un propriétaire lorsque le locataire n'y parvient pas lui-même, même si vous ne résidez pas dans le logement.

Vous devez renseigner cette rubrique lorsqu'un créancier vous a déjà réclamé le paiement des sommes dues par la personne que vous avez cautionnée.

**Pour que votre dossier puisse être traité dans les meilleurs délais, il est indispensable de déclarer tout votre endettement.**

